

## Les Neiges : des règles autour des matières dangereuses en 2022

**Urbanisme.** Dans l'attente d'une nouvelle étude liée aux risques représentés par des matières stockées sur le port, tout proche, une majeure partie des habitants du quartier est soumise à des restrictions de construction. Un règlement, moins contraignant, doit être rédigé pour 2022.



Dans le secteur de la rue des Chantiers, au plus près des portiques et conteneurs. (Photo Christophe Frébou/Paris-Normandie)

« La loi impose au port du Havre la réalisation d'études de danger », soulignent la sous-préfète et le maire du Havre dans un courrier adressé au début du mois dernier aux habitants des Neiges. En réalité, le dossier est ouvert depuis les années 2010 et les règles ne seront pas clarifiées avant l'an prochain. Bien longues sont à se dessiner la définition et la réglementation des zones des risques auxquelles le quartier serait exposé de par sa proximité avec des terminaux et leurs zones de stockage où transitent des matières dangereuses.

La préfecture a transmis à la mairie de premières recommandations au sujet de ces risques de suppression, toxique et thermique, en décembre 2019. Au cours des mois suivants, les Neigeois apprenaient que des con-

traintes de construction étaient imposées à la majeure partie d'entre eux, après qu'ont été établies, au sud, deux zones : « zone des premiers effets létaux » et « à effets létaux significatifs ». Ils peuvent construire un garage, des appartements auprès de leur maison, peuvent la reconstruire avec un volume identique. Mais n'ont plus la possibilité de créer une chambre supplémentaire, une pièce, de nouveaux logements ou commerces qui signifieraient une augmentation de la population. Des restrictions précisées par Vanina Nicoli et Édouard Philippe, dans leur lettre de février (notre édition du mardi 2 mars 2021).

Se voulant diplomate et rassurant, le texte rappelle que la manutention de ces conteneurs « est naturellement soumise à des procédures spécifiques mises en œuvre par les opérateurs de terminaux et contrôlées

par le Port afin d'éviter les incidents. » Que, le cas échéant, des dispositifs d'alerte sont en place. Tel le Plan particulier d'intervention de la zone industrialoportuaire.

### « Réduire encore les zones » exposées

L'ancien Premier ministre et la représentante de l'État indiquent aussi que, pour « concilier les activités portuaires, essentielles [...] et la qualité de vie » dans le quartier, « il a été décidé d'engager une révision des études de danger en 2021 ». Sous l'égide de l'État, le Grand port maritime du Havre (GPMH) et les opérateurs vont se remettre à la tâche pour rechercher, dit les deux signataires, « l'ensemble des dispositifs de protection, mesures organisationnelles qui permettrait de réduire encore les zones exposées à des contraintes tout en veillant à conserver la capacité de traiter de manière optimale toutes les marchandises. » En les éloignant ? En réduisant les risques « à la source », comme prôné par le député de Seine-Maritime et ex-maire de Gonfreville-l'Orcher Jean-Paul Lecoq ?

Exprimant des craintes pour la valeur de leurs biens, pour la pérennité de leur quartier, ceux qui vivent au plus près des portiques, conteneurs ou barges vont donc devoir se montrer patients et faire face à des interrogations. Encore.

ARNAUD ROUXEL

## OCTEVILLE-SUR-MER

### L'agriculture urbaine fait son marché dominical

Dimanche dernier, le marché s'enrichissait de la présence inhabituelle de plusieurs exposants. Une animation intitulée « Octeville sur Terre » proposée par la commune et dédiée aux nouvelles méthodes d'agriculture urbaine, à la permaculture, au bio et au souci de produire mieux et autrement. « Havre de Vers », association dynamique du quartier Danton, au Havre, échangeait volontier sur sa méthode de fabrication d'engrais maison. « Nous sensibilisons les gens au compostage sous toutes ses formes. Le lombricompostage est une solution d'intérieur pour les personnes qui n'ont pas de jardin. Nous travaillons avec les invendus de fruits et légumes des magasins », expliquait Marian Toxé, l'un des animateurs de l'association. « Depuis novembre 2019, nous valorisons un site abandonné à Gra-

ville, rappelait pour sa part un responsable de « Graine d'Union », une association havraise elle aussi, dont les adhérents partagent des graines et leur savoir-faire. Nous avons offert nos productions de l'été dernier à des étudiants ». Les exploitants cauillais du Champ des comestibles, spécialisés dans le bio, exposaient des fleurs comestibles, des plantes aromatiques, de jeunes pousses, des poires de terre (des pommes de terre... qui ont mal tourné, dirons-nous) et des sels aromatisés. Le traiteur événementiel octevillais « Saveurs et délices » enfin, proposait une sélection de produits à consommer à l'apéritif et au dessert... très tentants dans la perspective du déjeuner dominical.

Une autre animation Octeville sur Terre est programmée pour le 27 juin.



Légumes bio et fleurs comestibles avec des producteurs cauillais. (Photo PN)

ART CULINAIRE GRILL GOURMANDES RÉGAL PRÉPARATION  
SORTIES GASTRONOMIE BISTROT TABLE SANDWICH RENDEZ-VOUS REPAS MENU  
BRASSERIE GASTRONOMIE CHARCUTERIE CUISINE PIZZERIA  
Votre publicité dans cette rubrique 02 35 19 17 58

Nicolas le jardinier  
et ses amis  
Chocolatier fabricant  
AUZOU  
ÉVREUX • LE HAVRE • AMIENS • VAL DE REUIL

OUVERT  
LE DIM. 4 ET LE LUN. 5 AVRIL  
AU MATIN DE PÂQUES

Place des Halles LE HAVRE Parvis Coty  
Commandez en ligne sur [www.auzou-chocolat.fr](http://www.auzou-chocolat.fr)

### Calendrier de la nouvelle étude

Le calendrier de la révision de l'étude et de la rédaction du projet s'étalera jusqu'à la fin du premier semestre 2022 selon la préfecture :

- Deuxième semestre 2021 : réalisation des études mandatée par le Grand port maritime du Havre (GPMH)
- Premier semestre 2022 : ins-

truction des résultats par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie. Et rédaction du projet de règlement local pour le transport et la manutention des marchandises dangereuses sur le port, par le GPMH.

- Fin du 1er semestre 2022. Transmission du projet de règlement au préfet avant application.